

Me restaurer

Inscription à la restauration

■ 1^{re} année : création de la carte restauration

Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription complété.
- La carte d'étudiant 2021-2022 ou le certificat de scolarité en cours.
- Un chèque bancaire d'un montant minimum de 33 € (soit 10 repas) établi à l'ordre de "Régie Selfs Restaurants Ville du Puy" ou muni d'un autre moyen de paiement (espèces, carte bancaire).

Pour éviter toute attente, et si vous le désirez, vous avez la possibilité, d'ores et déjà, de télécharger le formulaire d'inscription et de le retourner complété à l'adresse mail suivante : accueil.reco@lepuyenvelay.fr

■ 2^e année : renouvellement de la carte restauration

Pièce à fournir :

- La carte d'étudiant 2021-2022 ou le certificat de scolarité en cours.

Mais dans tous les cas, vous devrez vous rendre au service accueil de la mairie pour finaliser votre inscription et alimenter votre compte. Une permanence sera assurée du jeudi 2 au mercredi 15 septembre 2021 de 9h à 17h sans interruption.

Un site à votre disposition

RESTAURANT IUT
8, rue J.-B. Fabre
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 09 90 80
Midi :
du lundi au vendredi
de 11h30 à 13h

Lieux et moyens de paiement

- 1°) MAIRIE - SERVICE ACCUEIL :
Espèces / Chèque bancaire / Carte Bancaire
 - 2°) RESTAURANT IUT : Borne
 - 3°) INTERNET : <http://www.restocb.fr>
- TARIF : le tarif est de 3,30 €
à compter du 1^{er} août 2021.

Contact : SERVICE ACCUEIL MAIRIE DU PUY-EN-VELAY

Mairie du Puy-en-Velay - 43000 Le Puy-en-Velay - Tél. : 04 71 04 07 40
(rez-de-chaussée, 1^{er} bureau sur la droite)

Ouvert : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
sauf le vendredi 17h.